

## Communiqué

### **Appel à Candidatures au Mastère Professionnel en "Français du Tourisme et Gestion du Patrimoine"**

**Année Universitaire : 2021/2022**

L'Institut Supérieur des Langues de Nabeul porte à la connaissance des intéressés qu'il organise un concours d'accès au **Mastère Professionnel en français du tourisme et gestion du patrimoine (Régime LMD)** au titre de l'année universitaire **2021/2022**, et ce selon les conditions et le calendrier suivant :

- **Objectifs de la formation :**

- Approfondir et perfectionner la communication en langue française dans le milieu du tourisme et de la gestion du patrimoine.
- Initier les apprenants aux nouvelles tendances dans le monde du tourisme et de la gestion du patrimoine.
- Développer la capacité d'intégration des apprenants dans des milieux professionnels.
- Développer l'aptitude des apprenants à entreprendre dans les marchés du tourisme culturel et de la gestion du patrimoine.

*Pour plus d'informations sur le programme des études du Mastère Professionnel en Français du Tourisme et Gestion du Patrimoine, consultez le site web de l'institut via l'adresse suivante : [www.isln.rnu.tn](http://www.isln.rnu.tn)*

- **Capacité d'accueil : 40 candidatures pour l'année universitaire 2021-2022**

- **Conditions d'admission au Mastère Professionnel :**

Les candidatures sont ouvertes à tous les étudiants titulaires d'un diplôme national de licence appliquée ou de licence fondamentale de la spécialité (français) dans le système "LMD" ou d'un diplôme équivalent en rapport avec les objectifs de la formation sanctionnant une formation universitaire qui dure trois (3) ans au moins après le baccalauréat ou d'un diplôme de maîtrise de l'ancien régime de l'enseignement supérieur ou d'un titre admis en équivalence en relation avec les objectifs de la formation du mastère professionnel concerné.

- **Dépôt des dossiers de candidature :**

Chaque candidat souhaitant s'inscrire à ce mastère professionnel doit présenter sa candidature en ligne via le lien suivant : <http://mastereisln.webglinse.pw/> du **1<sup>er</sup> au 17 août 2021**

La déclaration des résultats de la présélection en ligne aura lieu le **18 août 2021**



- **Pièces à fournir pour le dossier de candidature :**

Les candidats retenus seront amenés à déposer un dossier complet au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Langues de Nabeul, et ce **du 19 au 31 août 2021** pendant l'horaire administratif (le cachet du bureau d'ordre de l'ISLN faisant foi).

Les dossiers de candidature devront comporter les documents suivants :

- 1/ La fiche de candidature en ligne.
- 2/ Une copie conforme à l'originale du **diplôme de Baccalauréat** et éventuellement la décision d'équivalence.
- 3/ Une copie conforme à l'originale du **diplôme de Licence ou de Maîtrise** et éventuellement la décision d'équivalence.
- 4/ Une copie conforme à l'originale des **relevés des notes** de toutes les années d'études universitaires, y compris les années de redoublement et des certificats de retrait d'inscription s'il y a lieu.
- 5/ Une copie de la **carte d'identité nationale**.
- 6/ **Deux (02) enveloppes timbrées** (recommandées avec accusé de réception) portant le nom, l'adresse du candidat et le code postal.
- 7/ Un **curriculum vitae (CV)** en français.
- 8/ Une copie conforme à l'originale des **attestations de travail ou des stages** réalisés ou toute autre pièce jugée utile pour la candidature (Formations, certifications, plan d'affaires, autres...).

***N.B: Tout dossier de candidature qui parvient à l'ISLN incomplet ou portant de fausses informations ou après les délais ne sera pas étudié.***

- **Étapes de la sélection des candidats :**

- Une sélection en ligne
- Une sélection sur dossier
- Un entretien oral

***-Étape 1 :*** Une première sélection sera faite en fonction du score en ligne.

***-Étape 2 :*** Les résultats de la **présélection des dossiers (préadmission)** seront portés à la connaissance des candidats à partir du **18 août 2021** par voie d'affichage à l'Institut et sur le site WEB de l'ISLN.

La présélection se fait sur la base du classement du score de préadmission obtenu selon les formules ci-après selon les trois catégories suivantes :

-Catégorie 1 : Les diplômés non professionnels :

Score de préadmission (de présélection) = Moyenne des 3 ans de réussite de la Licence divisée par 3 ou des 4 ans de réussite de la Maîtrise divisée par 4,

Plus **Bonus** : (+0,5) point pour chaque réussite en session principale  
(+0,5) point pour plans d'affaires et/ou stages professionnels

Moins **Malus** : (-1) point pour le redoublement





-Catégorie 2 : Les professionnels :

Score de préadmission (de présélection) = Moyenne des 3ans de réussite de la Licence divisée par 3 ou 4 ans de réussite de la Maîtrise divisée par 4,

**Plus Bonus** : (+0,5) point pour chaque réussite en session principale

**Moins Malus** : (-1) point pour le redoublement

-Catégorie 3 : Les enseignants :

Les enseignants sont systématiquement présélectionnés.

-**Remarque** : Pour les diplômés non professionnels et les professionnels, tout candidat n'ayant pas obtenu un score de préadmission de 10 ne sera pas présélectionné.

-**Etape 3** : Etude des dossiers des candidats présélectionnés et affichage de la liste des retenus le 02 septembre 2021.

-**Etape 4** : Les candidats seront invités à passer un entretien oral de sélection à l'Institut le 06 et le 07 septembre 2021 à 10H00.

La commission du mastère professionnel en Français procède au classement final de toutes les candidatures présélectionnées sur la base des scores d'admission obtenus selon la formule suivante :

$$\text{Score final d'admission} = (\text{Score de préadmission} \times 70\%) + (\text{Note entretien oral} \times 30\%)$$

**NB** : Les candidats dont le score est inférieur à 10 ne seront pas retenus

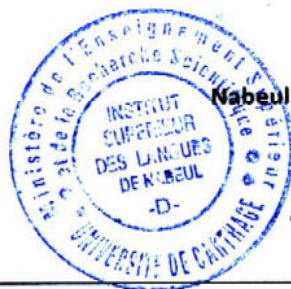
- **Déclaration des résultats définitifs** : à partir du 13 septembre 2021

Les étudiants retenus définitivement seront informés des résultats définitifs par voie d'affichage à l'Institut et sur le site WEB de l'ISLN. Ces derniers seront invités au paiement des frais d'inscription obligatoirement via le site suivant : [www.inscription.tn](http://www.inscription.tn) et à compléter leur dossier d'inscription administrative à l'ISLN

**\* Dates à retenir :**

- du 1<sup>er</sup> au 17 août 2021 : Dépôt des dossiers de candidature en ligne.
- Le 18 août 2021 : Déclaration des résultats de présélection (sur le site web de l'ISLN).
- Du 19 au 31 août 2021 : Dépôt des dossiers de candidature en papier (directement au bureau d'ordre de l'ISLN uniquement).
- 02 septembre 2021 : Déclaration de la liste définitive des candidats retenus (sur le site web de l'ISLN) et invités à l'épreuve orale.
- 06 et 07 septembre 2021 à 10H00 : Entretien oral pour les candidats présélectionnés (à l'ISLN)

**NB** : étant donné les conditions exceptionnelles, les dates ci-dessus indiquées sont susceptibles d'être changées en cas de besoin.



Kaboul le,

29 JUL. 2021

Le Directeur

Abdelkader Laribi